



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

LES PERSONNES LGBTQ+ VULNÉRABLES À L'ÉTRANGER : L'APPEL À L'ACTION DU CANADA

Rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

**Le président
Borys Wrzesnewskyj**

JUIN 2017

42^e LÉGISLATURE, PREMIÈRE SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

**LES PERSONNES LGBTQ+ VULNÉRABLES À
L'ÉTRANGER : L'APPEL À L'ACTION DU CANADA**

**Rapport du Comité permanent
de la citoyenneté et de l'immigration**

**Le président
Borys Wrzesnewskyj**

JUIN 2017

42^e LÉGISLATURE, PREMIÈRE SESSION

COMITÉ PERMANENT DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

PRÉSIDENT

Borys Wrzesnewskyj

VICE-PRÉSIDENTS

David Tilson

Jenny Kwan

MEMBRES

Gary Anandasangaree

Julie Dzerowicz

L'hon. Michelle Rempel

Randeep Sarai

Bob Saroya

Marwan Tabbara

Salma Zahid

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Randy Boissonnault

Ali Ehsassi

Mona Fortier

Colin Fraser

Dave MacKenzie

GREFFIÈRE DU COMITÉ

Erica Pereira

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Madalina Chesoi

Julie Mackenzie

LE COMITÉ PERMANENT DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

a l'honneur de présenter son

DOUZIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié le projet pilote de 2011 pour les réfugiés LGBTQ et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

LES PERSONNES LGBTQ+ VULNÉRABLES À L'ÉTRANGER : L'APPEL À L'ACTION DU CANADA.....	1
PRÉAMBULE.....	1
INTRODUCTION	1
CONTEXTE	2
A. Système de protection des réfugiés du Canada.....	2
1. Priorités de réinstallation	3
B. Projet Pilote de Réinstallation de Réfugiés de 2011	5
LES TÉMOIGNAGES ENTENDUS.....	6
A. Risques pour les réfugiés LGBTQ+.....	6
B. Obstacles pour les réfugiés LGBTQ+.....	7
1. S'identifier comme LGBTQ+	7
2. Procédures de présentation de la demande et délais de traitement	7
3. Besoins des réfugiés LGBTQ+ en matière de réinstallation.....	9
4. Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays	10
5. Anciennes demandes d'asile.....	11
6. Risque de demandes d'asile frauduleuses.....	11
7. Insuffisance de renseignements.....	12
8. Interdiction de territoire pour motifs sanitaires.....	13
COMMENT MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES RÉFUGIÉS LGBTQ+	14
A. Mesures positives et à améliorer du Canada	14
1. Nécessité du Rainbow Refugee Assistance Program	15
B. Nécessité de la défense des droits	18
CONCLUSION	19
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	21
ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS.....	25
ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES	27
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	29
OPINION DISSIDENTE DU PARTI CONSERVATEUR DU CANADA	31
OPINION COMPLÉMENTAIRE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA.....	35

LES PERSONNES LGBTQ+ VULNÉRABLES À L'ÉTRANGER : L'APPEL À L'ACTION DU CANADA

PRÉAMBULE

Le 4 octobre 2016, le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes (ci-après « le Comité » ou « CIMM ») a adopté une motion portant examen du projet pilote mis en œuvre par le gouvernement du Canada en 2011 pour les réfugiés nécessitant une protection pour motif d'orientation sexuelle, d'identité de genre ou d'expression de sexualité. Selon la motion, le Comité devait examiner « la possibilité de prolonger, élargir ou renouveler ce genre de projet pilote » et faire rapport de ses conclusions à la Chambre¹.

INTRODUCTION

Le Comité a pris connaissance du projet pilote de réinstallation des réfugiés persécutés en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre ou de l'expression de leur sexualité au cours de son étude sur les mesures d'immigration visant à protéger les groupes vulnérables. Le 19 juillet 2016, Christine Morrissey de Rainbow Refugee a décrit, au cours de sa comparution devant le Comité², comment Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et Rainbow Refugee collaborent pour appuyer le parrainage privé de réfugiés LGBTQ+³ [lesbiennes, gais, bisexuels, transgenres, queer et autres minorités de genre et minorités sexuelles].

Le Comité a tenu deux réunions au sujet du projet pilote sur les réfugiés LGBTQ+, soit le 3 et le 15 mai 2017, a entendu 14 témoins, notamment des représentants d'IRCC, et a reçu sept mémoires.

Le présent rapport s'ouvre sur un aperçu du système de protection des réfugiés du Canada, notamment l'établissement des priorités de réinstallation. Il examine par la suite le projet pilote de réinstallation de réfugiés mis en œuvre par le gouvernement en 2011. Puis, deux sections sont consacrées aux risques et aux difficultés uniques que connaissent les réfugiés LGBTQ+. Enfin, la dernière section recense certaines améliorations possibles, comme le renforcement du soutien aux réfugiés LGBTQ+ en stabilisant le projet et en le transformant en programme normal assorti d'un financement pluriannuel. Les recommandations du Comité, présentées au fil du rapport, visent à renforcer les efforts que déploie le Canada pour appuyer et protéger les droits des personnes LGBTQ+ à l'international.

1 Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes [CIMM], [Procès-verbal](#), 4 octobre 2016.

2 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 19 juillet 2016, 1200 (Christine Morrissey, conseillère spéciale, Rainbow Refugee).

3 Dans le présent rapport, l'acronyme « LGBTQ+ » s'entend de toutes les personnes de diverses identités de genre et expériences de l'orientation sexuelle.

CONTEXTE

A. Système de protection des réfugiés du Canada

Les objectifs de la politique du Canada en matière d'immigration sont décrits dans la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*⁴ (LIPR). L'un de ces objectifs est d'offrir l'asile à ceux qui ont une crainte fondée⁵ d'être persécutés et à ceux qui risquent la torture ou des traitements ou peines cruels et inusités.

Le système de protection des réfugiés du Canada est composé de deux volets : le Programme de réinstallation des réfugiés et des personnes protégées à titre humanitaire pour les personnes qui nécessitent une protection à l'extérieur du Canada, et le Programme d'octroi de l'asile au Canada pour les personnes qui présentent une demande d'asile alors qu'elles se trouvent au Canada.

Sous le volet du Programme de réinstallation des réfugiés et des personnes protégées à titre humanitaire, les réfugiés sont réinstallés au Canada par l'intermédiaire du Programme fédéral de réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG); avec l'aide de groupes de la société civile par l'intermédiaire du Programme de parrainage privé de réfugiés (PPPR); ou par l'intermédiaire du Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV), qui combine le soutien du gouvernement et du secteur privé. Selon le Plan des niveaux d'immigration de 2017 déposé au Parlement, la cible de réfugiés réinstallés en 2017 est de 25 000 personnes : 7 500 personnes par le Programme de RPG; 16 000 personnes par le PPPR; et 1 500 personnes par le Programme mixte des RDBV⁶.

Pour être admissible à la réinstallation au Canada à titre de réfugié, une personne doit satisfaire aux critères de la Convention des Nations Unies de 1951 sur le statut des réfugiés⁷ (Convention de 1951) : elle doit avoir une crainte fondée d'être persécutée en raison de sa race, de sa religion, de la nationalité, de son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques. En outre, la personne doit se trouver à l'extérieur du pays dont elle a la nationalité ou du pays où elle habite habituellement et être dans l'incapacité d'obtenir de l'aide là où elle se trouve.

En outre, selon le *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*, sont admissibles à la réinstallation de réfugiés les personnes se trouvant à l'extérieur de leur

4 [Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés](#) [LIPR], L.C. 2001, ch. 27, art. 3.

5 Pour une définition du principe d'une « crainte fondée », voir Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, « [Chapitre 5 – Crainte fondée](#) », *La jurisprudence sur la définition de réfugié au sens de la Convention*, 31 décembre 2010. Dans l'ensemble, la question à trancher n'est pas celle de savoir si le demandeur d'asile avait de bonnes raisons de craindre d'être persécuté dans le passé, mais plutôt celle de savoir si, au moment où la demande d'asile est étudiée, le demandeur d'asile a de bonnes raisons de craindre d'être persécuté à l'avenir.

6 Gouvernement du Canada, [Avis – Renseignements supplémentaires – Plan des niveaux d'immigration 2017](#), 31 octobre 2016.

7 Office du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés [HCR], [Convention et protocole relatifs au statut des réfugiés](#).

pays et dans une situation où « une guerre civile, un conflit armé ou une violation massive des droits de la personne dans chacun des pays en cause ont eu et continuent d'avoir des conséquences graves et personnelles » pour elles⁸. Le *Règlement* prévoit également que le demandeur doit se trouver en situation où aucune possibilité raisonnable de solution durable n'est, à son égard, réalisable dans un délai raisonnable dans un pays autre que le Canada⁹. Enfin, le demandeur doit normalement démontrer qu'il a le potentiel de se réinstaller avec succès au pays et qu'il satisfait aux critères d'admissibilité liés à l'état de santé et au contrôle de sécurité.

En 1993, la Cour du Canada a déterminé¹⁰ que l'orientation sexuelle est jugée comme un « groupe social » dans le contexte de la détermination du statut de réfugié aux termes de la Convention. La cour a défini « groupe social » comme suit : (1) les groupes définis par une caractéristique innée ou immuable; (2) les groupes dont les membres s'associent volontairement pour des raisons si essentielles à leur dignité humaine qu'ils ne devraient pas être contraints à renoncer à cette association, et (3) les groupes associés par un ancien statut volontaire immuable en raison de sa permanence historique.

La Cour suprême du Canada n'a pas encore déterminé si la persécution en raison de l'identité de genre relève de la catégorie de persécution fondée sur l'appartenance à un groupe social ou les opinions politiques. Toutefois, la Cour fédérale du Canada a annulé¹¹ une décision de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié Canada (CISR) en 2003 puisque la CISR n'a pas tenu compte du fait que la demandeuse était transgenre ni qu'elle s'expose à de la discrimination en raison de son identité de genre si elle est contrainte de retourner dans son pays d'origine. Cette décision est également importante puisque la cour a noté que la demandeuse hésitait à dévoiler son identité de genre aux agents de l'immigration de peur d'être victime de persécution. Il s'agit d'un obstacle commun pour les demandeurs d'asile LGBTQ+ provenant de pays où la persécution est répandue¹².

1. Priorités de réinstallation

Les agents des visas d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada travaillant à l'étranger doivent déterminer si une personne est admissible à la réinstallation et si elle peut entrer au Canada. Des organismes de recommandation désignés, principalement le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), présentent des dossiers de réfugiés à IRCC pour examen, tandis que d'autres sont recommandés par des répondants du secteur privé.

8 *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*, DORS/2002-227, [art. 147](#).

9 *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*, DORS/2002-227, [art. 139](#).

10 [Canada c. Ward](#), [1993] 2 RCS 689.

11 [Hernandez c. Canada](#), [2003] CFPI.

12 Sharalyn Jordan et Chris Morrissey, « [On What Grounds? LGBT Asylum Claims in Canada. Special Issue on Sexual Orientation and Gender Identity and the protection of forced migrants](#) », *Forced Migration Review*, n° 42, avril 2013, p. 14.

Le HCR assure en priorité la réinstallation des gens particulièrement vulnérables et de ceux qui font face à un risque imminent et peut parfois, au besoin, recommander la réinstallation de l'ensemble de la population des réfugiés d'un pays donné¹³. Le HCR et la communauté internationale reconnaissent que les places de réinstallation devraient être réservées à des personnes qui vivent à la fois un conflit urgent et un « problème récurrent », par exemple les réfugiés déplacés depuis de nombreuses années. Le HCR estime en outre que, en raison de leur orientation sexuelle, identité de genre, expression de genre ou identité sexuelle, les personnes LGBTQ+ sont exposées à un risque accru de violence, d'agression, de discrimination et d'exploitation au moment de leur déplacement, au cours de leurs déplacements et après leur arrivée dans le pays d'accueil¹⁴. Les personnes LGBTQ+ nécessitent donc des mesures de protection spéciales et peuvent avoir besoin d'aide humanitaire adaptée. Un représentant d'IRCC a fait valoir que, « [e]n ce qui concerne le programme canadien des réfugiés pris en charge par le gouvernement, c'est [le HCR] qui est responsable de déterminer quels réfugiés sont les plus vulnérables et de recommander leur réinstallation au Canada¹⁵ », ce qui comprend les personnes qui fuient la persécution fondée sur le genre ou l'orientation sexuelle.

Le gouvernement canadien fixe des priorités pour la réinstallation de réfugiés, tant au chapitre des groupes particulièrement vulnérables que des populations de réfugiés précises. Par exemple, le gouvernement est depuis longtemps doté d'un programme pour les femmes vulnérables¹⁶ et, entre novembre 2015 et janvier 2017, le gouvernement a dirigé l'initiative sur la réinstallation des réfugiés syriens¹⁷. Le projet pilote de 2011 sur la réinstallation de réfugiés persécutés en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre relève également du volet de la réinstallation de réfugiés.

Au cours des dernières années, le gouvernement a réorienté son programme de réinstallation à grande échelle au profit d'une approche plus ciblée qui comprend des engagements pluriannuels visant des groupes de réfugiés précis¹⁸. Selon IRCC, la combinaison d'engagements pluriannuels et de cibles annuelles favorise la planification tout en apportant la souplesse nécessaire pour répondre à des besoins nouveaux¹⁹. En outre, les engagements pluriannuels de réinstallation de groupe permettent à IRCC

13 Pour plus de renseignements sur les priorités de réinstallation du HCR, voir HCR, « [Chapitre six : Catégorie de soumissions pour la réinstallation](#) », *Manuel de réinstallation du HCR*, 2013.

14 Pour plus de renseignements sur les efforts du HCR pour protéger les personnes LGBTQ+, voir HCR « [Lesbian, gay, bisexual, transgender and intersex \(LGBTI\) persons](#) », *UNHCR Emergency Handbook*.

15 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 mai 2017, 1540 (David Manicom, sous-ministre adjoint délégué, Politiques stratégiques et de programmes, Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration).

16 Voir HCR, « [Country Chapter CAN: Canada, by the Government of Canada](#) », octobre 2016, p. 9.

17 Gouvernement du Canada, [#Bienvenueauxréfugiés : Faits importants](#). Des représentants ont indiqué au Comité que l'orientation sexuelle est l'une des principales vulnérabilités examinées au moment de sélectionner les réfugiés candidats à la réinstallation au Canada, et que les personnes LGBTQ+ sont traitées en priorités dans l'initiative visant la Syrie. Réponse d'IRCC à une demande d'information présentée par CIMM le 3 mai 2017 (Rempel 1).

18 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada [IRCC], [Évaluation des programmes de réinstallation \(Programme des RPG, PPPR, Programme mixte des RDBV et PAR\)](#), juillet 2016, p 15.

19 IRCC, [Évaluation des programmes de réinstallation \(Programme des RPG, PPPR, Programme mixte des RDBV et PAR\)](#), juillet 2016, p 13.

d'effectuer des gains d'efficacité administrative et d'assurer une stabilité pour les communautés d'accueil, qui peuvent adapter les renseignements d'orientation et les autres mesures de soutien offerts aux réfugiés lors de leur réinstallation²⁰. Cependant, IRCC et des organismes comme le HCR reconnaissent toujours la valeur des programmes de réinstallation à grande échelle, puisqu'ils viennent « garantir que la réinstallation réagit bien en tant que mécanisme de protection individuelle²¹ ».

Les parrains privés peuvent avoir des priorités différentes en ce qui concerne la réinstallation parce que les candidats présentés ont souvent des liens familiaux avec des personnes se trouvant au Canada ou font partie d'un groupe ou d'une région en particulier.

B. Projet Pilote de Réinstallation de Réfugiés de 2011

Le 24 mars 2011, le gouvernement du Canada a annoncé un nouveau partenariat avec Rainbow Refugee Society afin d'offrir un projet pilote de parrainage visant la réinstallation de réfugiés persécutés en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Rainbow Refugee, un organisme communautaire qui vient en aide aux personnes qui demandent l'asile au Canada en raison de persécution fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre ou de la séropositivité²², est responsable de mobiliser d'autres groupes afin de parrainer avec elle, comme organismes privés, des réfugiés LGBTQ+. Selon les termes du partenariat, IRCC offre une allocation de soutien du revenu aux réfugiés pendant trois mois et les parrains, pendant neuf mois. Les partenaires offrent du soutien émotionnel et du soutien à la réinstallation pour une période de 12 mois.

Grâce à son travail avec « les communautés [LGBTQ+] canadiennes de 15 municipalités, d'Halifax à Salt Spring Island en passant par Winnipeg²³ », Rainbow Refugee a parrainé 75 personnes²⁴ depuis la création du Rainbow Refugee Assistance Program (RRAP)²⁵. IRCC a fourni un financement initial de 100 000 \$ pour les trois premières années du projet pilote²⁶. Toutefois, des représentants d'IRCC ont indiqué qu'un montant total de 250 000 \$ a été affecté au projet pilote de la période allant de mars 2011

20 IRCC, [Évaluation des programmes de réinstallation \(Programme des RPG, PPPR, Programme mixte des RDBV et PAR\)](#), juillet 2016, p 15.

21 IRCC, [Évaluation du Programme des réfugiés pris en charge par le gouvernement \(RPG\) et du Programme d'aide à la réinstallation \(RAP\)](#), mars 2011, p. xii.

22 Pour plus de renseignements, voir Rainbow Refugee, [About Rainbow Refugee](#).

23 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 mai 2017, 1645 (Sharalyn Jordan, présidente du conseil d'administration, Rainbow Refugee).

24 Ibid.

25 [Rainbow Refugee](#) et [Capital Rainbow Refuge](#) font référence au projet pilote avec le terme « Rainbow Refugee Assistance Project » (RRAP).

26 Selon le [mémoire](#) de Rainbow Refugee, le projet pilote a été financé par IRCC pendant trois ans, mais ce financement a été renouvelé trois fois depuis.

à mars 2018 et que « nous avons utilisé jusqu'à maintenant 156 000 \$²⁷ » pour parrainer 79 personnes²⁸.

LES TÉMOIGNAGES ENTENDUS

A. Risques pour les réfugiés LGBTQ+

Les témoins ont décrit les risques uniques auxquels sont confrontées les personnes LGBTQ+; ils ont expliqué, par exemple, que les personnes doivent vivre avec le rejet par leur famille, l'expulsion de leur domicile, le refus de leur demande de logement par les propriétaires et le fait d'être ciblées par des organismes communautaires et la police. Un témoin a affirmé que les hommes homosexuels qui sont renvoyés par leur employeur sont souvent contraints de se prostituer²⁹. Comme l'a expliqué Lisa Hébert, coordonnatrice de Capital Rainbow Refuge :

Ils risquent la persécution de diverses sources, dont l'État, des groupes militaires, leur propre communauté et souvent, leur propre famille. Ces personnes sont très souvent victimes de violence familiale. Quand elles fuient, elles se rendent dans les pays voisins, qui les criminalisent aussi. Elles sont alors confrontées aux mêmes menaces. Contrairement à d'autres réfugiés, elles ne peuvent pas se tourner vers l'État, ni vers leur communauté ou leur famille pour obtenir de l'aide, donc elles sont souvent très seules. Des tragédies sans nom se produisent. Des personnes que nous avons parrainées ont subi des attaques terribles pendant leur fuite : elles se sont fait poignarder, kidnapper, torturer, elles ont reçu des menaces de mort, se sont fait emprisonner, agresser, agresser sexuellement et certaines ont eu des enfants issus de viol³⁰.

Des témoins ont rappelé au Comité que les personnes LGBTQ+ sont passibles de sanctions criminelles dans 72 pays dans le monde et que, dans huit de ces pays, les personnes qui ont des relations homosexuelles sont passibles de la peine de mort³¹. Ils ont également mentionné des attaques ciblées lancées récemment en Tchétchénie, au Bangladesh, en Indonésie, en Jamaïque et en Ouganda³². Malheureusement, ceux qui fuient vers les pays avoisinants risquent de se retrouver dans des contextes tout aussi violents, c'est le cas d'environ 500 demandeurs d'asile ougandais LGBTQ+ qui ont fui vers le Kenya, lieu où, a appris le Comité, ils ont été victimes d'un grand taux de viols et d'agressions physiques dans les camps de réfugiés³³.

27 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 mai 2017, 1620 (David Manicom).

28 Des représentants ont donné plus de renseignements concernant ces 79 personnes : 57 se sont réinstallées, 18 personnes ne sont pas encore arrivées au pays, et le dossier de quatre personnes a été rejeté. CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 mai 2017, 1545 (David Manicom).

29 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 15 mai 2017, 1545 (Kimahli Powell).

30 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 mai 2017, 1635 (Lisa Hébert).

31 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 15 mai 2017, 1545 (Kimahli Powell).

32 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 mai 2017, 1650 (Sharalyn Jordan).

33 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 15 mai 2017, 1550 (Kimahli Powell).

B. Obstacles pour les réfugiés LGBTQ+

1. S'identifier comme LGBTQ+

Le Comité a appris que le fait de s'identifier comme LGBTQ+ implique des difficultés et des risques. En raison des différences culturelles et linguistiques, de nombreux demandeurs peuvent décider de ne pas s'identifier comme une personne lesbienne, gaie, bisexuelle, transgenre, intersexuelle, ou queer et de plutôt emprunter le vocabulaire de sa propre culture³⁴. En outre, les demandeurs d'asile pourraient ne pas divulguer leur identité LGBTQ+ à tous les fournisseurs de service, dont certains sont anti-LGBTQ+; dans certains cas, des fournisseurs de service recommandent aux personnes de ne pas dévoiler leur identité sexuelle dès le départ afin de réduire les risques. En raison de ces difficultés, les personnes LGBTQ+ qui demandent la protection du Canada sont parfois perçues par les membres de la CISR comme des candidats aux récits peu fiables. Cette contradiction se manifeste dans les difficultés auxquelles sont confrontés les Iraniens LGBTQ+ qui fuient vers la Turquie :

[I]ls disent [...] qu'en Iran ils doivent nier leur orientation sexuelle pour survivre, et en Turquie, brusquement, ils doivent prouver leur orientation sexuelle pour être en sécurité³⁵.

2. Procédures de présentation de la demande et délais de traitement

Le Comité a pris connaissance des difficultés que rencontrent les personnes LGBTQ+ qui fuient la persécution. Le Comité a appris que, compte tenu de la persécution systématique que vivent les personnes LGBTQ+ dans certaines régions, il arrive que les personnes craignent ou ne sont pas en mesure de s'inscrire auprès du HCR dans les pays de premier asile où les lois les rendent passibles d'une peine d'emprisonnement ou de mort³⁶. Une témoin a affirmé que, « [p]our de nombreuses raisons, les réfugiés [LGBTQ+] ignorent qui peut les protéger ou ne font pas confiance au [HCR]³⁷ ». Janet Altshool, représentante de LEGIT Vancouver, a raconté l'histoire d'une femme transgenre du Liban qui, après avoir fui pour Athènes, s'est fait dire par le HCR qu'elle n'avait pas le droit de s'inscrire auprès de son bureau³⁸. Cette situation montre qu'il est difficile pour les personnes d'obtenir de l'aide³⁹ ou même de déterminer vers qui se tourner pour obtenir de l'aide. En Europe, le *Règlement Dublin* stipule que les États membres de l'Union européenne comme la Grèce sont responsables d'examiner les

34 Dignity Initiative, « Limitations of Language », *A Call to Action: How Canada can Defend and Promote Human Rights for LGBTI People Around the World*. Note : Ce document fait partie des documents fournis au Comité par Maurice Tomlinson, analyste principal des politiques, Réseau juridique canadien VIH/sida.

35 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 15 mai 2017, 1640 (Arsham Parsi, directeur exécutif, Iranian Railroad for Queer Refugees).

36 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 mai 2017, 1635 (Lisa Hébert).

37 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 mai 2017, 1650 (Sharalyn Jordan).

38 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 15 mai 2017, 1545 (Janet Altshool, représentante, LEGIT Vancouver).

39 Capital Rainbow Refuge, [Mémoire](#), p. 8.

demandes d'asile des personnes qui réclament une protection internationale aux termes de la Convention de 1951⁴⁰.

Pour les personnes vulnérables qui fuient au Canada, il serait possible de leur délivrer un permis de séjour temporaire utilisable dans les cas urgents comportant un risque immédiat⁴¹.

Plusieurs témoins ont mentionné que les longs délais de traitement des demandes de parrainage au cours du projet pilote constituaient un obstacle à la protection des réfugiés. M^{me} Hébert a noté que les délais de traitement ont augmenté et atteignent maintenant entre quatre et sept ans dans de nombreux pays⁴². On a indiqué que le bureau des visas de Nairobi, au Kenya, a des délais de traitement particulièrement lents⁴³. Ces longs délais placent les personnes LGBTQ+ en position de vulnérabilité puisque, dans bien des cas, ils ne peuvent pas compter sur l'aide de leur famille, n'ont pas d'emploi ou d'autres moyens de subsistance et vivent dans la peur et l'isolement. Les longs délais de traitement augmentent les risques d'exposition et de violence physique et peuvent engendrer d'autres conséquences tragiques⁴⁴. Le Comité a appris que, au cours des deux dernières années, 21 réfugiés LGBTQ+ comptant en Turquie sur le soutien de l'Iranian Railroad for Queer Refugees ont fait une tentative de suicide, cinq d'entre eux avec succès⁴⁵. On a expliqué qu'il s'agissait d'une conséquence des longs délais de traitement dans un contexte d'isolement et de violence :

La principale raison de leur acte était qu'ils ne pouvaient plus attendre plus longtemps. Ils n'avaient aucun soutien familial. En général, ils étaient abandonnés par leur famille et ils n'avaient aucun soutien. Ils ne pouvaient pas travailler en Turquie, parce qu'ils n'avaient pas de permis de travail, et ils étaient victimes d'homophobie, même en Turquie, et victimes de discrimination par d'autres groupes de réfugiés, comme des réfugiés iraniens ou des réfugiés syriens. Un grand nombre de réfugiés syriens gais sont violés dans le camp⁴⁶.

En outre, le Comité a appris que, bien que les agents des visas canadiens et les représentants du HCR soient en général professionnels, il existe des cas où le manque de compréhension des difficultés et des traumatismes que connaissent les personnes LGBTQ+ constitue des obstacles à l'accès à la protection⁴⁷. Certains réfugiés n'arrivent

40 Pour plus de renseignements, voir le Journal officiel de l'Union européenne, [Règlement \(UE\) N° 604/2013 du Parlement européen et du Conseil](#), 26 juin 2013.

41 Pour de plus amples renseignements, voir : CIMM, [Témoignages](#), 42^e législature, 1^{re} session, Réunion n° 24, 19 juillet 2016, 1145 (Gloria Nafziger, coordonnatrice pour les réfugiés et les migrants, Bureau de Toronto, Amnistie internationale); CIMM, [Témoignages](#), 42^e législature, 1^{re} session, Réunion n° 25, 19 juillet 2016, 1455 (Chantal Desloges, avocate, Desloges Law Group); et 1505 (Janet Dench, directrice, Conseil canadien pour les réfugiés).

42 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 mai 2017, 1635 (Lisa Hébert).

43 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 mai 2017, 1720 (Sharalyn Jordan).

44 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 mai 2017, 1715 (Soubhi M., membre, Rainbow Refugee).

45 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 15 mai 2017, 1635 (Arsham Parsi).

46 Ibid.

47 Ontario Council of Agencies Serving Immigrants, [Mémoire](#), p. 2.

pas à obtenir un certificat du HCR, d'autres ne sont pas inscrits auprès du HCR dans leur pays de résidence et certains réfugiés ont trop peur de s'inscrire auprès du HCR parce qu'ils « craignent que leur orientation sexuelle soit divulguée par erreur, et qu'ils soient, pour cette raison, arrêtés ou persécutés⁴⁸ ».

En raison de ces difficultés, le Comité formule les recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 1

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada s'engage à réduire les délais de traitement pour la réinstallation de manière à ce qu'ils ne dépassent pas 12 mois pour les réfugiés grandement vulnérables, et à renforcer les mesures servant à aider en temps opportun les réfugiés qui font face à un risque immédiat, dont le Programme de protection d'urgence et les permis de séjour temporaire.

RECOMMANDATION 2

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, en partenariat avec le HCR, encourage la formation spécialisée des fonctionnaires du Canada et du HCR sur la diversité en matière d'orientation sexuelle et de genre, qu'il appuie l'examen des procédures opérationnelles afin de cerner toute discrimination institutionnalisée à l'encontre des personnes LGBTQ+ qui demandent une protection, et qu'il soutienne les efforts destinés à évaluer les risques relatifs à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre ou à l'expression de la sexualité dans le cadre du processus de détermination de la vulnérabilité.

3. Besoins des réfugiés LGBTQ+ en matière de réinstallation

Des témoins ont décrit les besoins des réfugiés LGBTQ+ à leur arrivée au pays ainsi que l'importance capitale du soutien adapté au cours du processus de réinstallation. Souvent, les nouveaux immigrants LGBTQ+ sont traumatisés du fait des agressions physiques et des longues périodes de peur qu'ils ont connues en attendant le traitement de leur demande⁴⁹. Bon nombre d'entre eux ont quitté leur famille et leurs réseaux de soutien. De nombreux organismes ont indiqué qu'il est nécessaire de maintenir le RRAP, soulignant également qu'il faut adapter les services de réinstallation aux nouveaux immigrants LGBTQ+ afin d'assurer leur bonne intégration dans la société canadienne⁵⁰.

Afin d'adapter les services de réinstallation aux nouveaux immigrants LGBTQ+, le Comité recommande ce qui suit :

48 Capital Rainbow Refuge, [Mémoire](#), p. 7.

49 Egale Canada Human Rights Trust, [Mémoire](#), p. 5.

50 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 15 mai 2017, 1710 (Arsham Parsi); Egale Canada Human Rights Trust, [Mémoire](#), p. 7.

RECOMMANDATION 3

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada fasse une évaluation afin d'établir les besoins en réinstallation des nouveaux immigrants LGBTQ+, y compris de ceux qui participent au Rainbow Refugee Assistance Program.

4. Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays

Entre autres formes de persécution, les personnes LGBTQ+ sont la cible d'attaques dans leur pays d'origine. Elles ne peuvent se mettre en lieu sûr dans leur propre pays et ne sont pas autorisées, selon le droit international, à demander asile ou la protection du HCR dans leur propre pays⁵¹. Des témoins ont cité la Tchétchénie, l'Arabie saoudite, la Syrie, l'Iraq et le Brésil à titre d'exemples de lieux où les personnes LGBTQ+ sont victimes de persécutions⁵². Un témoin a attiré l'attention du Comité sur le fait que « dans une ville située dans le nord du Brésil, une femme transgenre a été traînée dans les rues, battue et tuée de façon brutale pendant que des passants filmaient la scène et publiaient leurs vidéos sur Facebook⁵³ ».

Les personnes LGBTQ+ qui sont en mesure de voyager seraient tenues de se rendre dans les missions canadiennes des pays avoisinants pour présenter une demande d'asile. Or, une telle démarche serait difficile et risquée. Dans les pays dotés de lois antihomosexualité, beaucoup craignent de s'identifier. Par exemple, il n'est pas exclu que le personnel de la mission embauché sur place révèle leur identité à la communauté. Cela dit, les missions canadiennes surveillent les situations de protection urgentes afin de pouvoir « intervenir de façon appropriée, au cas par cas⁵⁴ ».

Une autre possibilité, c'est que les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays fuient vers le Canada afin de présenter une demande d'asile une fois arrivées au pays. Dans un tel scénario, toutefois, il leur faut des documents de voyage, notamment un visa, et des ressources financières que beaucoup n'ont pas. Le problème s'aggrave du fait de leur identité sexuelle :

Exiger que les personnes voyagent jusqu'au Canada signifie presque exiger qu'elles soient riches avant de pouvoir être des réfugiés. Elles doivent prouver qu'elles ont des actifs les reliant à leur pays d'origine, et qu'elles n'ont pas besoin de fuir. Le dilemme, c'est que plusieurs des personnes qui sont aussi vulnérables que je l'ai décrit, surtout si elles sont transgenres, ne sont pas en mesure d'avoir un emploi stable qui leur permette d'établir ces liens⁵⁵.

51 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 mai 2017, 1600 (Donald Cochrane, directeur principal, Région internationale, Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration).

52 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 mai 2017, 1715 (Lisa Hébert); CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 mai 2017, 1645 (Chad Wilkinson, directeur, Rainbow Foundation of Hope).

53 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 mai 2017, 1645 (Chad Wilkinson).

54 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 mai 2017, 1555 (David Manicom).

55 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 15 mai 2017, 1655 (Maurice Tomlinson, analyste principal des politiques, Réseau juridique canadien VIH/sida).

En raison des défis uniques auxquels sont confrontés les demandeurs d'asile LGBTQ+, le Comité recommande ce qui suit :

RECOMMANDATION 4

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada continue de s'associer à des organismes de la société civile du Canada, comme la Rainbow Refugee Society, afin de faciliter l'identification, l'évaluation et le traitement rapide des personnes LGBTQ+ qui fuient la persécution.

5. Anciennes demandes d'asile

Le Comité a appris qu'environ 7 000 personnes ont présenté une demande de statut de réfugié avant les grandes réformes de 2012 et demeurent en suspens⁵⁶. Ces personnes dont la demande d'asile est « ancienne » vivent dans l'incertitude et l'instabilité et ont de la difficulté à s'établir et à trouver un emploi. Des témoins ont exhorté le Comité à attiré l'attention du gouvernement sur les demandeurs qui attendent une décision quant à leur demande d'asile. En conséquence, le Comité recommande ce qui suit :

RECOMMANDATION 5

Que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié accélère et simplifie le traitement des demandes d'asile anciennes et que le gouvernement du Canada collabore avec la Commission afin de trouver des façons de renforcer l'utilisation des ressources et d'établir les besoins supplémentaires en ressources de la Commission afin de traiter efficacement les demandes d'asile anciennes.

6. Risque de demandes d'asile frauduleuses

Le Comité était désireux d'entendre des témoins expliquer le degré de risque que des demandes d'asile de nature LGBTQ+ soient frauduleuses; dans un tel scénario, certains prétendraient être d'identité LGBTQ+ pour contourner le processus normal de protection des réfugiés et les temps d'attente. Les témoins ont promptement évacué une telle possibilité. Mme Altshool, de LEGIT Vancouver, a fait observer que depuis sa création, en 1992, l'organisme a aidé des milliers de personnes et que seulement une d'entre elles n'était pas LGBTQ+ en réalité⁵⁷. Comme elle l'a souligné, il est « beaucoup plus facile de prétendre qu'on est hétéro et ne pas risquer d'être battu, persécuté et haï dans un camp de réfugiés que de dire qu'on est gai⁵⁸ ». Comme l'a ajouté Michael Tutthill, du Rainbow Resource Centre :

56 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 15 mai 2017, 1710 (Maurice Tomlinson).

57 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 15 mai 2017, 1610 (Janet Altshool).

58 Ibid.

Je ne vois pas vraiment pourquoi une personne voudrait le faire, compte tenu de la persécution qu'elle pourrait subir dans son pays ou ici. Si une personne ment et se fait expulser, elle court le risque d'être qualifiée de LGBT une fois de retour dans son pays⁵⁹.

Des témoins ont suggéré au Comité que le gouvernement fédéral pourrait aussi protéger le programme des réfugiés des demandes frauduleuses en travaillant avec les organisations LGBTQ+ sur le terrain. Ces groupes connaissent bien la communauté et la culture LGBTQ+ de leur région et ont accès à des données probantes⁶⁰.

7. Insuffisance de renseignements

Le Comité a appris que l'accès aux renseignements relatifs à l'immigration au Canada constitue un autre obstacle. Eka Nasution, directeur de Rainbow Foundation of Hope, a décrit sa propre expérience de recherche de renseignements sur le site Web d'IRCC, qu'il a trouvé compliquée. Il a finalement décidé de se tourner vers une organisation LGBTQ+ pour lui demander de l'aider à préparer sa demande d'asile; l'organisation l'a orienté vers un avocat canadien⁶¹. Ce manque de renseignements clairs constitue également un problème dans le cas des renseignements concernant spécifiquement les réfugiés LGBTQ+. Un témoin a souligné que le RRAP n'a jamais figuré sur le site Web d'IRCC et que certaines églises ne sont pas au courant de son existence et qu'il faut les convaincre qu'il s'agit réellement d'un projet pilote financé par IRCC⁶².

Le Comité a également appris que, hormis pour les personnes recevant de l'aide par l'intermédiaire du RRAP, IRCC n'est pas en mesure d'établir le nombre de réfugiés LGBTQ+ qui présentent une demande d'asile au Canada et qui sont acceptés chaque année. En conséquence, les représentants d'IRCC n'ont pas pu renseigner le Comité sur les résultats globaux des tentatives d'aide aux personnes LGBTQ+ qui cherchent à se mettre en lieu sûr et à trouver une terre d'asile. Par conséquent, le Comité recommande :

RECOMMANDATION 6

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada analyse ses politiques actuelles sous l'optique de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre et de l'expression de la sexualité, et qu'il évalue la faisabilité de la mise en œuvre d'un système servant à calculer le nombre de réfugiés LGBTQ+ que le Canada accepte chaque année, sans compromettre la sécurité, la protection et la vie privée des personnes concernées.

59 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 15 mai 2017, 1610 (Michael Tutthill, directeur exécutif, Rainbow Resource Centre).

60 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 15 mai 2017, 1655 (Maurice Tomlinson).

61 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 mai 2017, 1640 (Eka Nasution, directeur, Rainbow Foundation of Hope).

62 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 mai 2017, 1710 (Lisa Hébert).

8. Interdiction de territoire pour motifs sanitaires

La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* ne permet pas aux étrangers et aux résidents permanents d'entrer ou de demeurer au Canada s'ils sont jugés interdits de territoires pour l'un des motifs prévus par la section 4 de la *Loi*⁶³. L'article 38 de la LIPR dispose que les motifs sanitaires peuvent entraîner une interdiction de territoire, si l'état de santé d'une personne constitue vraisemblablement un danger pour la santé ou la sécurité publiques ou risque d'entraîner un fardeau excessif pour les services sociaux ou de santé⁶⁴. Toutefois, le paragraphe 38(2) de la LIPR précise que certaines personnes, comme les réfugiés au sens de la Convention ou les personnes protégées sont exclues de cette disposition⁶⁵. Pour interpréter la LIPR et son règlement d'application⁶⁶, les agents d'immigration, de même que les médecins agréés, consultent les lignes directrices indiquées dans les manuels de politiques et les bulletins opérationnels⁶⁷.

Toutefois, des témoins ont dit que la réglementation en vigueur concernant l'interdiction de territoire pour motifs sanitaires constitue un obstacle pour les personnes LGBTQ+. Selon ces témoins, les personnes LGBTQ+ atteintes du VIH, que souvent elles ont contracté à la suite d'un viol ou parce qu'elles se sont trouvées contraintes de se prostituer pour survivre, sont interdites de territoire en vertu des dispositions réglementaires actuelles en matière d'immigration⁶⁸. Alors que les gens qui viennent au Canada à titre de réfugiés sont exemptés de l'interdiction prévue au paragraphe 38(2) de la LIPR, ceux qui présentent une demande par le biais d'autres volets de l'immigration se heurtent à des dispositions relatives à l'interdiction de territoire fondées sur les problèmes médicaux onéreuses, sans égard à leur situation économique ou à l'accès à un régime d'assurance privée⁶⁹. Par conséquent, il est possible que les personnes LGBTQ+ estiment qu'elles n'ont d'autre choix que d'entrer au Canada par le processus d'octroi de l'asile qui, pour sa part, comporte son lot de difficultés pour elles et les membres de leur famille, et qui a d'autres conséquences pour le système d'immigration canadien :

63 LIPR, L.C. 2001, ch. 27, art. 34 à 42. La *Loi* prévoit 11 motifs pour interdiction de territoire : la sécurité, l'atteinte aux droits humains ou internationaux, la grande criminalité, la criminalité et les activités de criminalité organisée, les motifs sanitaires, les motifs financiers, les fausses déclarations, la perte de l'asile, le manquement à la *Loi* et l'accompagnement d'un membre de la famille qui est interdit de territoire.

64 LIPR, L.C. 2001, ch. 27, art. 38.

65 LIPR, L.C. 2001, ch. 27, par. 38(2).

66 [Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés](#), DORS/2002-227, art. 29 à 40.

67 Gouvernement du Canada, [Inadmissibilité et équité procédurale](#).

68 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 15 mai 2017, 1625 (Maurice Tomlinson); CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 15 mai 2017, 1545 (Kimahli).

69 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 15 mai 2017, 1625 (Maurice Tomlinson). Dans *Immigration Law and Practice, Second Edition*, de Lorne Waldman (p. 5-204), on constate qu'il existe de la jurisprudence qui contredit les éléments de preuve. « Dans *Campanioni c. Canada*, la Cour a annulé une décision de la Section d'appel qui avait confirmé une conclusion d'interdiction de territoire pour motif de fardeau excessif pour les services sociaux. Le demandeur était atteint du VIH et avait besoin de médicaments. Toutefois, il était assuré et son régime d'assurance assumait le coût des médicaments. La Cour a conclu que l'agent avait commis une erreur en omettant d'évaluer l'incidence de l'assurance sur le poids du fardeau » [TRADUCTION].

En outre, l'interdiction de territoire pour motifs sanitaires sépare les familles, ne facilite pas le regroupement familial et n'est pas un processus qui est en harmonie avec les objectifs de l'immigration, soit aller chercher les migrants de meilleure qualité pour le Canada. En fait, on se trouve à refuser l'accès au Canada à des migrants de bonne qualité⁷⁰.

Un témoin a précisé qu'une personne qui se présente comme un « réfugié atteint du VIH » reçoit des traitements dès que le statut de réfugié lui est accordé⁷¹. Le processus ne semble pas particulièrement onéreux une fois que la personne obtient le statut de réfugié. Toutefois, selon le témoin, le défi réside dans l'obtention de ce statut⁷².

Le Comité a été informé que la disposition relative à l'interdiction de territoire pour motifs sanitaires est discriminatoire et qu'elle contrevient à la *Charte canadienne des droits et libertés* et à la *Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées*, car elle discrimine les personnes en fonction de leur handicap⁷³.

Puisque les dispositions relatives à l'interdiction de territoire pour motifs sanitaires sont discriminatoires envers les demandeurs immigrants LGBTQ+, et qu'elles poussent par le fait même les personnes qui cherchent à fuir les pays anti-LGBTQ+ à demander l'asile, le Comité recommande ce qui suit :

RECOMMANDATION 7

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada révise ses dispositions relatives à l'interdiction de territoire pour motifs de non-admissibilité d'ordre médical et de fardeau excessif afin de s'assurer que les droits des personnes LGBTQ+, des personnes vivant avec le VIH et d'autres personnes soient respectés.

COMMENT MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES RÉFUGIÉS LGBTQ+

A. Mesures positives et à améliorer du Canada

Le Comité a appris que la démarche qui consiste à recourir au PPPR, avec le soutien du gouvernement fédéral, pour amener les réfugiés LGBTQ+ au Canada, est positive à bien des égards. Le parrainage privé aide les nouveaux arrivants LGBTQ+ vulnérables qui, souvent, sont isolés et souffrent de traumatismes, à s'y retrouver dans les différents systèmes et programmes canadiens. En outre, il assure un réseau de soutien au sein de la communauté LGBTQ+⁷⁴. Voilà qui est particulièrement utile, car ces réfugiés sont souvent coupés du soutien communautaire dont les entourerait naturellement leur propre communauté ethnoculturelle au Canada si ce n'était de sa perception négative à

70 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 15 mai 2017, 1700 (Maurice Tomlinson).

71 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 15 mai 2017, 1710 (Maurice Tomlinson).

72 Ibid.

73 Réseau juridique canadien VIH/sida, [Mémoire](#), p. 2.

74 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 mai 2017, 1635 (Lisa Hébert); CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 mai 2017, 1700 (Eka Nasution).

l'égard des personnes LGBTQ+⁷⁵. Un tel soutien au Canada est également utile aux minorités sexuelles et de genre qui sont à risque de discrimination dans leur recherche d'emploi et de logement, dans leurs études ou lorsqu'elles se tournent vers le système de santé. Un témoin a d'ailleurs souligné à quel point ce soutien l'a aidé à refaire sa vie au Canada :

Nous avons reçu un appui incroyable depuis le jour un, sur les plans émotionnel comme financier, grâce au CRR [Capital Rainbow Refuge] et aux fonds partiels de réinstallation du programme d'aide de Rainbow Refugee. Nous avons été parrainées pendant un an, et depuis, nous travaillons toutes les deux tout en poursuivant des études supérieures⁷⁶.

Le Comité a aussi appris que les nouvelles lignes directrices de la CISR *Directives numéro 9 du président : Procédures devant la CISR portant sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre* sont perçues comme une mesure positive qui prend en compte un bon nombre des inquiétudes des demandeurs d'asile LGBTQ+ et des défenseurs des droits de ces derniers lorsqu'ils sont appelés à comparaître devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié⁷⁷.

Le Comité a appris que le Canada se compare avantageusement à d'autres pays en ce qui concerne les besoins et les droits des personnes LGBTQ+. Un témoin a résumé ainsi le contexte international :

Tout le monde a des points forts et des points faibles. Nous sommes certainement très satisfaits du cadre constitutionnel qu'a l'Afrique du Sud, par exemple, mais le défi a été de rendre ce cadre opérationnel. Davantage de formation à la sensibilité s'impose à l'interne. Le Canada a un très bon programme pour ce qui est de la formation à la sensibilité de certains groupes comme la police, formation qui a été exportée partout dans le monde. La protection des transgenres, sur papier, paraît être très bonne en Argentine et en Inde, mais il y a aussi un taux d'assassinats des transgenres très élevé. Je dirais qu'il n'y a pas un seul modèle de pratiques exemplaires⁷⁸.

Toutefois, Kimahli Powell, directeur exécutif de Rainbow Railroad, a informé le Comité que les Pays-Bas offrent une assistance financière aux réfugiés LGBTQ+ dès leur arrivée, contrairement à l'Ontario qui a pour politique d'exiger une période d'attente de six semaines avant de donner accès au programme Ontario au travail⁷⁹.

1. Nécessité du Rainbow Refugee Assistance Program

Le Comité a également entendu parler des avantages du projet pilote et de la réussite du RRAP jusqu'à ce jour. À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral assure un soutien financier pendant trois mois et fournit à chaque personne des fonds de démarrage; les parrains assurent un soutien financier pendant les neuf mois restants. Le programme a

75 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 15 mai 2017, 1600 (Michael Tutthill).

76 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 mai 2017, 1630 (Témoin 1, participante au programme, citoyenne canadienne, Capital Rainbow Refuge).

77 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 15 mai 2017, 1555 (Michael Tutthill).

78 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 15 mai 2017, 1710 (Maurice Tomlinson).

79 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 15 mai 2017, 1620 (Kimahli Powell).

aussi comme avantage d'enrôler d'autres groupes pour œuvrer à titre de parrains privés de réfugiés LGBTQ+. L'un de ces groupes est le signataire d'entente de parrainage (SEP). Le SEP signe une entente avec IRCC qui prévoit les allocations, les obligations et les engagements des deux parties relativement au parrainage de réfugiés à l'étranger et peut autoriser d'autres groupes de la communauté à parrainer des réfugiés en vertu de l'entente⁸⁰. Ces groupes sont appelés « groupes constitutifs ».

Comme un témoin l'a fait observer, cette structure comporte plusieurs avantages :

Ce petit investissement de fonds publics apporte beaucoup aux Canadiens. Les signataires d'ententes de parrainage sont des partenaires motivés, car leurs allocations ne sont pas touchées. Ils s'assurent que les responsabilités fiduciaires sont assumées et apportent des décennies d'expérience en matière de parrainage. Les cercles du RRAP sont composés de gens passionnés, compétents et ayant du vécu en ce qui a trait aux LGBT[Q]. Nous nous améliorons tous dans l'accueil de réfugiés LGBT[Q]⁸¹.

Toutefois, le Comité a appris qu'il y aurait lieu d'améliorer le soutien accordé aux réfugiés LGBTQ+ en stabilisant le projet et en en faisant un programme régulier doté d'un financement pluriannuel⁸². Ainsi, le programme pourrait croître de façon durable, et il serait plus facile d'en faire la promotion, d'en accroître la capacité de financement, d'échanger les nouvelles pratiques exemplaires avec d'autres groupes, de soutenir les organismes d'aide à la réinstallation et d'offrir un parrainage digne de confiance aux personnes aux prises avec de longs délais de traitement⁸³.

La nécessité de soutenir les réfugiés LGBTQ+ ne montre aucun signe d'essoufflement. En réalité, plusieurs témoins ont dit au Comité que le nombre de personnes LGBTQ+ qui demandent leur aide ne cesse d'augmenter. M. Powell a déclaré que son organisme a reçu 700 demandes d'aide en 2016 et qu'il a reçu 100 demandes de Tchétchénie au cours du dernier mois seulement⁸⁴. En outre, il a indiqué que le Kenya, où la réputation de lenteur du centre canadien de traitement des demandes n'est plus à faire, traite actuellement plus de 500 demandes de personnes LGBTQ+⁸⁵.

80 Capital Rainbow Refuge, [Mémoire](#), p. 7.

81 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 mai 2017, 1650 (Sharalyn Jordan).

82 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 mai 2017, 1710 (Témoin 1); CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 mai 2017, 1710 (Lisa Hébert); CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 mai 2017, 1710 (Chad Wilkinson); CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 mai 2017, 1710 (Eka Nasution); CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 mai 2017, 1710 (Sharalyn Jordan); CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 mai 2017, 1710 (Soubhi M.); CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 15 mai 2017, 1555 (Michael Tutthill); CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 15 mai 2017, 1615 (Kimahli Powell); Ontario Council of Agencies Serving Immigrants, [Mémoire](#), p. 2.

83 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 mai 2017, 1650 (Sharalyn Jordan).

84 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 15 mai 2017, 1545 (Kimahli Powell).

85 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 15 mai 2017, 1550 (Kimahli Powell).

En raison de la popularité du projet, du besoin de stabilité accrue du programme et de la constante nécessité de soutien ciblé pour les réfugiés LGBTQ+, le Comité recommande ce qui suit :

RECOMMANDATION 8

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada fasse du Rainbow Refugee Assistance Program un programme régulier, pleinement encouragé, continu et assorti d'un financement pluriannuel, et que le programme soit élargi de façon à augmenter le nombre de personnes LGBTQ+ et de personnes vivant avec le VIH pouvant recevoir de l'aide chaque année.

RECOMMANDATION 9

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada continue de collaborer avec les signataires d'entente de parrainage et de considérer que les personnes arrivées au Canada dans le cadre du Rainbow Refugee Assistance Program sont calculées séparément des allocations de ces signataires.

RECOMMANDATION 10

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada veille au maintien des éléments clés du Rainbow Refugee Assistance Program, comme (1) les cercles de parrainage, (2) le jumelage et le mentorat, (3) l'aide pour la présentation d'une demande, et (4) la collaboration avec des organisations de la société civile et des groupes d'aide à la réinstallation du Canada qui ont de l'expérience dans le domaine.

RECOMMANDATION 11

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada envisage de conclure un accord pluriannuel avec le HCR, et auquel collaboreront des organisations de la société civile du Canada, comme la Rainbow Refugee Society, dans le but d'intensifier la réinstallation de personnes LGBTQ+ qui fuient la persécution fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'expression de la sexualité.

RECOMMANDATION 12

Que le gouvernement du Canada maintienne ou augmente les niveaux établis pour le Programme de parrainage privé de réfugiés et le Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas afin de garantir le parrainage des personnes qui fuient la persécution fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'expression de la sexualité; cette mesure aidera à réduire les délais de traitement.

RECOMMANDATION 13

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et Affaires mondiales Canada travaillent avec des organisations non gouvernementales et des groupes de la société civile, comme la Rainbow Refugee Society, afin d'élaborer une stratégie de soutien des personnes LGBTQ+ qui fuient la persécution.

B. Nécessité de la défense des droits

Le Comité a appris que le Canada appuie les droits des personnes LGBTQ+ et soutient les défenseurs des droits des personnes LGBTQ+ dans d'autres pays. Par exemple, le Comité a appris que le Haut-commissariat du Canada en Jamaïque a appuyé des organismes de défense des droits des personnes LGBTQ+ et que l'on s'est servi du Fonds canadien d'initiatives locales pour appuyer des projets visant les personnes vivant avec le VIH⁸⁶. De plus, le Haut-commissariat a travaillé avec le HCR et d'autres gouvernements pour garantir le traitement juste, équitable et sensible des demandes des réfugiés LGBTQ+ et d'autres personnes ayant demandé de l'aide. Toutefois, des témoins ont exhorté le Comité à veiller à ce que le gouvernement accentue ses efforts⁸⁷, indiquant qu'une telle stratégie faisait preuve de compassion à l'égard des personnes qui vivent dans le secret dans leur propre pays et qu'elle était dans l'intérêt du Canada et d'autres pays qui accueillent des réfugiés :

Sans aucun doute, si les défenseurs sont en mesure de régler les difficultés liées aux droits de la personne dans les pays d'origine, cela réduirait de beaucoup l'effet de ricochet que nous tentons, de fait, de cautériser. Par exemple, si les défenseurs dans un pays sont en mesure de mener campagne pour l'égalité, nous n'aurions pas besoin de trouver des ressources supplémentaires pour aider les personnes qui doivent fuir à cause de leur statut de réfugié. Nous devons appuyer les défenseurs dans les autres pays, ceux qui tentent de faire les choses comme, par exemple, changer les opinions et les convictions, contester les lois anti-gais et confronter les bigots. C'est ce qu'il faut faire pour ne pas avoir, en fin de compte, à dépenser de l'argent en fin de processus⁸⁸.

Le Comité convient que le Canada devrait continuer d'accentuer ses efforts en vue d'appuyer et de défendre les droits des personnes LGBTQ+ à l'échelle internationale. En conséquence, il recommande ce qui suit :

RECOMMANDATION 14

Que le gouvernement fédéral s'engage à défendre les droits des personnes LGBTQ+ sur la scène internationale et qu'il utilise les voies diplomatiques pour œuvrer à l'élimination de l'homophobie, de la biphobie et de la transphobie institutionnelles.

86 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 15 mai 2017, 1630, 1705 (Maurice Tomlinson).

87 Ontario Council of Agencies Serving Immigrants, [Mémoire](#), p. 1.

88 CIMM, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 15 mai 2017, 1705 (Maurice Tomlinson).

RECOMMANDATION 15

Que le gouvernement du Canada s'affaire au rétablissement du financement des initiatives mondiales aux organisations qui défendent les personnes LGBTQ+, tant au Canada qu'à l'étranger.

CONCLUSION

Dans l'ensemble, le Comité comprend la nécessité d'un programme tel que le Rainbow Refugee Assistance Program, la nécessité d'accroître la stabilité du programme et le besoin pour les réfugiés LGBTQ+ de jouir d'un soutien ciblé. Le Comité souhaite que ce programme devienne un programme régulier, permanent et doté d'un financement pluriannuel. Le Comité remercie tous les témoins qui ont comparu dans le cadre de l'étude ou qui y ont contribué, en particulier les personnes qui lui ont fait part des difficultés qu'elles ont vécues.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION 1

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada s'engage à réduire les délais de traitement pour la réinstallation de manière à ce qu'ils ne dépassent pas 12 mois pour les réfugiés grandement vulnérables, et à renforcer les mesures servant à aider en temps opportun les réfugiés qui font face à un risque immédiat, dont le Programme de protection d'urgence et les permis de séjour temporaire. 9

RECOMMANDATION 2

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, en partenariat avec le HCR, encourage la formation spécialisée des fonctionnaires du Canada et du HCR sur la diversité en matière d'orientation sexuelle et de genre, qu'il appuie l'examen des procédures opérationnelles afin de cerner toute discrimination institutionnalisée à l'encontre des personnes LGBTQ+ qui demandent une protection, et qu'il soutienne les efforts destinés à évaluer les risques relatifs à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre ou à l'expression de la sexualité dans le cadre du processus de détermination de la vulnérabilité. 9

RECOMMANDATION 3

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada fasse une évaluation afin d'établir les besoins en réinstallation des nouveaux immigrants LGBTQ+, y compris de ceux qui participent au Rainbow Refugee Assistance Program. 10

RECOMMANDATION 4

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada continue de s'associer à des organismes de la société civile du Canada, comme la Rainbow Refugee Society, afin de faciliter l'identification, l'évaluation et le traitement rapide des personnes LGBTQ+ qui fuient la persécution. 11

RECOMMANDATION 5

Que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié accélère et simplifie le traitement des demandes d'asile anciennes et que le gouvernement du Canada collabore avec la Commission afin de trouver des façons de renforcer l'utilisation des ressources et d'établir les besoins supplémentaires en ressources de la Commission afin de traiter efficacement les demandes d'asile anciennes. 11

RECOMMANDATION 6

Qu’Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada analyse ses politiques actuelles sous l’optique de l’orientation sexuelle, de l’identité de genre et de l’expression de la sexualité, et qu’il évalue la faisabilité de la mise en œuvre d’un système servant à calculer le nombre de réfugiés LGBTQ+ que le Canada accepte chaque année, sans compromettre la sécurité, la protection et la vie privée des personnes concernées. 12

RECOMMANDATION 7

Qu’Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada révisé ses dispositions relatives à l’interdiction de territoire pour motifs de non-admissibilité d’ordre médical et de fardeau excessif afin de s’assurer que les droits des personnes LGBTQ+, des personnes vivant avec le VIH et d’autres personnes soient respectés. 14

RECOMMANDATION 8

Qu’immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada fasse du Rainbow Refugee Assistance Program un programme régulier, pleinement encouragé, continu et assorti d’un financement pluriannuel, et que le programme soit élargi de façon à augmenter le nombre de personnes LGBTQ+ et de personnes vivant avec le VIH pouvant recevoir de l’aide chaque année. 17

RECOMMANDATION 9

Qu’Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada continue de collaborer avec les signataires d’entente de parrainage et de considérer que les personnes arrivées au Canada dans le cadre du Rainbow Refugee Assistance Program sont calculées séparément des allocations de ces signataires. 17

RECOMMANDATION 10

Qu’Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada veille au maintien des éléments clés du Rainbow Refugee Assistance Program, comme (1) les cercles de parrainage, (2) le jumelage et le mentorat, (3) l’aide pour la présentation d’une demande, et (4) la collaboration avec des organisations de la société civile et des groupes d’aide à la réinstallation du Canada qui ont de l’expérience dans le domaine. 17

RECOMMANDATION 11

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada envisage de conclure un accord pluriannuel avec le HCR, et auquel collaboreront des organisations de la société civile du Canada, comme la Rainbow Refugee Society, dans le but d'intensifier la réinstallation de personnes LGBTQ+ qui fuient la persécution fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'expression de la sexualité. 17

RECOMMANDATION 12

Que le gouvernement du Canada maintienne ou augmente les niveaux établis pour le Programme de parrainage privé de réfugiés et le Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas afin de garantir le parrainage des personnes qui fuient la persécution fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'expression de la sexualité; cette mesure aidera à réduire les délais de traitement. 17

RECOMMANDATION 13

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et Affaires mondiales Canada travaillent avec des organisations non gouvernementales et des groupes de la société civile, comme la Rainbow Refugee Society, afin d'élaborer une stratégie de soutien des personnes LGBTQ+ qui fuient la persécution. 18

RECOMMANDATION 14

Que le gouvernement fédéral s'engage à défendre les droits des personnes LGBTQ+ sur la scène internationale et qu'il utilise les voies diplomatiques pour œuvrer à l'élimination de l'homophobie, de la biphobie et de la transphobie institutionnelles. 18

RECOMMANDATION 15

Que le gouvernement du Canada s'affaire au rétablissement du financement des initiatives mondiales aux organisations qui défendent les personnes LGBTQ+, tant au Canada qu'à l'étranger. 19

ANNEXE A

LISTE DES TÉMOINS

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>Capital Rainbow Refuge Lisa Hébert, coordonnatrice Témoin 1, participante au programme citoyenne canadienne</p>	2017/05/03	58
<p>Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration Donald Cochrane, directeur principal Région internationale Jean-Marc Gionet, directeur Affaires des réfugiés David Manicom, sous-ministre adjoint délégué Politiques stratégiques et de programmes</p>		
<p>Rainbow Foundation of Hope Eka Nasution, directeur Chad Wilkinson, directeur</p>		
<p>Rainbow Refugee Sharalyn Jordan, présidente du conseil d'administration Soubhi M., membre</p>		
<p>Iranian Railroad for Queer Refugees Arsham Parsi, directeur exécutif</p>	2017/05/15	61
<p>LEGIT Vancouver Janet Altshool, représentante</p>		
<p>Rainbow Railroad Kimahli Powell, directeur exécutif</p>		
<p>Rainbow Resource Centre Michael Tutthill, directeur exécutif</p>		
<p>Réseau juridique canadien VIH/sida Maurice Tomlinson, analyste principal des politiques</p>		

ANNEXE B LISTE DES MÉMOIRES

Organismes et individus

Capital Rainbow Refuge

Fonds Égale Canada pour les droits de la personne

Ontario Council of Agencies Serving Immigrants

Rainbow Foundation of Hope

Rainbow Refugee

Réseau juridique canadien VIH/sida

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents ([réunions n^{os} 58, 61, 64 et 68](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

Borys Wrzesnewskyj

Rapport dissident de l'Opposition officielle de Sa Majesté Le Parti conservateur du Canada

Étude du Projet pilote de 2011 pour les réfugiés LGBTQ

David Tilson, député de Dufferin – Caledon

Michelle Rempel, députée de Calgary Nose Hill

Bob Saroya, député de Markham – Unionville

CONTEXTE

Le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration a brièvement étudié la question des réfugiés LGBTQ+ au printemps 2017. Plus précisément, il a étudié le projet pilote de 2011, le programme d'aide de Rainbow Refugee (RRAP), par l'intermédiaire duquel le gouvernement offre trois mois de soutien aux réfugiés LGBTQ+ qui viennent au pays avec la collaboration et le soutien de parrains privés. Ce programme est renouvelé chaque année depuis sa création en 2011 par le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme de l'époque, Jason Kenney. Le Comité a entendu des groupes de la société civile qui parrainent des réfugiés par l'intermédiaire du programme de Rainbow Refugee, des réfugiés eux-mêmes et des représentants ministériels.

Comme l'ont rapidement souligné des témoins, il existe aujourd'hui 73 pays dans monde qui criminalisent l'homosexualité et la mixité. Dans 13 de ces pays, la peine de mort s'applique à ces crimes.¹ En plus de l'homophobie et de la transphobie institutionnalisées, des crimes haineux sont souvent commis, notamment le meurtre et, dans de nombreux pays, ils sont rarement signalés ou portés devant la justice. Les individus LGBTQ+ ne sont pas des demandeurs d'asile types, ils sont souvent persécutés par leurs propres familles et communautés et par leur gouvernement, et courent même un risque dans leur premier pays d'accueil.² De plus, ils sont très vulnérables quand ils quittent leurs communautés d'origine et sont souvent incapables ou effrayés de demander le soutien du HCNUR, souvent parce qu'ils sont déplacés à l'intérieur du pays et, par conséquent, ne correspondent pas à la définition de réfugiés conventionnelle.³

Malgré son modèle de financement précaire et un manque de soutien gouvernemental à long terme, le programme d'aide de Rainbow Refugee a un impact considérable. Grâce au RRAP, 75 individus ont été accueillis au Canada, plus de 800 personnes au Canada participent au

¹ CIMM, Conseil d'administration de Rainbow Refugee, [Mémoire écrit](#), p. 5.

² CIMM, Conseil d'administration de Rainbow Refugee, [Mémoire écrit](#), p. 5.

³ CIMM, Capital Rainbow Refuge, [Mémoire écrit](#), p. 11.

parrainage direct, et des milliers d'autres y participent indirectement de façon bénévole.⁴ Comme l'ont clairement indiqué les témoignages, c'est un programme qui dépasse largement les attentes. Il requiert peu de soutien de la part du gouvernement et il tire efficacement profit de la générosité et de la passion des Canadiens afin d'établir un processus durable et fiable pour les réfugiés LGBTQ+, les suivant de leur communauté d'origine jusqu'à leur intégration dans la société canadienne.

Personne ne devrait être persécuté ou torturé en raison de ses préférences ou pour vivre sa propre vérité personnelle. Le Canada doit rendre cette affirmation permanente, pas seulement par des tweets et des mots gentils, mais par des programmes comme Rainbow RAP.

RAISONS D'UN RAPPORT DISSIDENT

Les membres conservateurs du Comité estiment que les recommandations du rapport soumis par le Comité comprennent de nombreuses lacunes. Comme le démontre le tollé général des Canadiens au sujet de la persécution des gays en Tchétchénie, la population canadienne exige une réponse proactive à cet égard.

Ce rapport dissident présente donc des recommandations pour combler les lacunes du rapport soumis par le Comité. Plus précisément, nous aimerions insister sur les points suivants :

- Le système d'accueil des réfugiés du Canada ne reflète pas la réalité actuelle.
- Il faut répondre au problème des personnes déplacées à l'intérieur du pays.
- Il y a un manque d'information.

Le système d'accueil des réfugiés du Canada ne reflète pas la réalité actuelle

Un problème récurrent entendu par le Comité est que le système d'accueil des réfugiés du Canada ne reflète pas la réalité actuelle des conflits. Aujourd'hui, les responsables internationaux de l'instabilité sont de plus en plus des entités non étatiques, comme le démontrent les atrocités commises par le soi-disant groupe État islamique. Notre système d'immigration, qui a été conçu à une autre époque, doit être mis à jour afin de tenir compte du contexte mondial actuel.

Un témoin a directement commenté la question des responsables non étatiques et de leur impact sur les personnes LGBTQ+. Dans son mémoire, Capital Rainbow Refuge décrit l'impact de la réalité actuelle des conflits internationaux en disant : « Les réfugiés LGBTQ sont sujets à une persécution potentielle de nombreuses sources, dont l'État, des auteurs militarisés non étatiques ou leur propre communauté et, pour nombre d'entre eux, leur propre famille. »⁵

Le système d'accueil des réfugiés du Canada doit être adapté à ces réalités. Les plus vulnérables souffrent en raison de processus obsolètes. Cette nécessité d'adaptation a été démontrée par le programme spécial d'accueil des réfugiés yézidis, créé par le gouvernement sous la forte pression de l'opposition et du grand public.

⁴ CIMM, Conseil d'administration de Rainbow Refugee, [Mémoire écrit](#), p. 7.

⁵ CIMM, Capital Rainbow Refuge, [Mémoire écrit](#), p. 11.

Le Canada doit adapter son système pour qu'en cas d'urgence, nous puissions répondre rapidement sans qu'il soit nécessaire de faire des pressions politiques.

Compte tenu de ces réalités, nous recommandons :

- 1. Que le gouvernement élabore un plan pour réduire considérablement les délais de traitement en cas de situation d'urgence démontrée impliquant les quatre crimes d'atrocité ou une persécution ciblée sanctionnée par l'État des minorités religieuses, sexuelles et ethniques, et que ce plan soit déposé au Parlement d'ici juin 2018.**

Il faut répondre au problème des personnes déplacées à l'intérieur du pays

De plus, la réalité actuelle des conflits internationaux indique que les besoins des personnes déplacées à l'intérieur du pays ne sont pas adéquatement pris en compte par le système actuel du Canada. Non seulement ce défi a été démontré comme étant un problème dans des cas comme les survivants du génocide des yézidis, mais des témoins ont indiqué que c'était aussi un problème pour les personnes LGBTQ+. L'Ontario Council of Agencies Serving Immigrants a bien fait comprendre dans son mémoire qu'il faut faire plus pour aider les personnes LGBTQ+ déplacées à l'intérieur du pays. Il recommande qu'IRCC :

« Élabore et prenne des initiatives pour réinstaller les personnes LGBTQIA+ déplacées à l'intérieur du pays, en particulier celles qui courent un risque élevé à l'endroit où elles se trouvent en raison de leur orientation sexuelle et de leur identité et de leur expression sexuelle. Il faudrait élaborer un tel programme en consultation avec des organisations de la société civile expérimentées et bien informées. »⁶

Il est clair que le système du Canada ne répond pas adéquatement au problème des personnes déplacées à l'intérieur du pays, dont les membres de la communauté LGBTQ+. Dans le but d'étudier les cas émergents hors des contraintes de temps du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, nous recommandons :

- 2. Que le Règlement de la Chambre des communes soit modifié afin de créer un sous-comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration chargé d'étudier la question des personnes déplacées à l'intérieur du pays dans le monde et la réponse potentielle du Canada.**

Il y a un manque d'information

On a dit au Comité que l'obtention d'information sur l'immigration au Canada était un autre obstacle. Eka Nasution, le directeur de Rainbow Foundation of Hope, a décrit sa propre expérience quand il cherchait de l'information sur le site Web d'IRCC, qu'il a qualifiée de compliquée. Finalement, il a fait une demande d'asile par l'intermédiaire d'une organisation LGBTQ+ qui l'a envoyé vers un avocat canadien.⁷ Il existe aussi un manque d'information

⁶CIMM, Ontario Council of Agencies Serving Immigrants, [Mémoire écrit](#), p. 2.

⁷CIMM, Témoignage, 1^{re} session, 42^e Législature, 3 mai 2017, 1640, (Eka Nasution, directeur, Rainbow

propre aux réfugiés LGBTQ+. Un témoin a souligné que le programme RRAP n'est pas mentionné sur le site Web d'IRCC et que certaines églises ignoraient son existence et ont dû être convaincues que c'est réellement un projet pilote financé par IRCC.⁸

Pour remédier au manque d'information, le Comité recommande ce qui suit :

- 3. Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada modifie son site Web pour assurer que l'information et les procédures sur l'immigration, en particulier les demandes d'asile, sont claires et faciles à comprendre, et que l'information sur le programme d'aide de Rainbow Refugee soit fournie.**

Recommandations

- 1. Que le gouvernement élabore un plan pour réduire considérablement les délais de traitement en cas de situation d'urgence démontrée impliquant les quatre crimes d'atrocité ou une persécution ciblée sanctionnée par l'État des minorités religieuses, sexuelles et ethniques, et que ce plan soit déposé au Parlement d'ici juin 2018.**
- 2. Que le Règlement de la Chambre des communes soit modifié afin de créer un sous-comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration chargé d'étudier la question des personnes déplacées à l'intérieur du pays dans le monde et la réponse potentielle du Canada.**
- 3. Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada modifie son site Web pour assurer que l'information et les procédures sur l'immigration, en particulier les demandes d'asile, sont claires et faciles à comprendre, et que l'information sur le programme d'aide de Rainbow Refugee soit fournie.**

Foundation of Hope).

⁸ CIMM, Témoignage, 1^{re} session, 42^e Législature, 3 mai 2017, 1710, (Lisa Hébert, coordonnatrice, Capital Rainbow Refuge)

Recommandation d'un rapport supplémentaire par le Nouveau Parti démocratique du Canada

Le travail incroyablement précieux du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration dans le cadre d'une étude urgente sur les *Mesures d'immigration pour la protection des groupes vulnérables* réalisée à l'été 2016 a clairement démontré la nécessité de mener une étude supplémentaire sur le projet pilote de 2011 pour les réfugiés LGBTQA. Le Nouveau Parti démocratique a favorablement accueilli cette occasion; il s'attendait à ce que de fortes recommandations se dégagent de cette dernière dans le rapport du gouvernement et viennent renforcer et solidifier l'engagement de ce dernier à offrir l'asile aux personnes qui font face à la discrimination, à la violence, à la persécution et à d'autres souffrances simplement en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.

Les témoignages que les membres du comité ont eu l'occasion d'entendre étaient parfois difficiles, mais démontraient le dévouement incroyable des organisations au Canada et à l'étranger qui aident les personnes à rebâtir leur vie en toute sécurité, et ces efforts méritent des applaudissements.

Le Nouveau Parti démocratique appuie les recommandations du rapport principal et presse le gouvernement d'agir dans les trois domaines suivants :

Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR)

Dans son rapport principal, il est recommandé que le gouvernement travaille en collaboration avec la CISR pour trouver des solutions et des ressources supplémentaires afin de traiter de façon efficace les anciennes demandes d'asile. Compte tenu du contexte mondial et du nombre sans précédent de déplacements forcés, il est important que la CISR continue d'accroître sa capacité à entendre et à juger les demandes des réfugiés de façon efficace, et ce, tant que le Canada continuera d'être perçu comme un lieu de refuge sûr pour les chercheurs d'asile, comme il se doit de l'être, d'autant plus que le nombre de demandes à la CISR continuera d'augmenter. Toutefois, aucune mesure d'efficacité dans le monde ne peut compenser le sous-financement. Dans le Rapport sur les plans et priorités de 2016-2017 — Partie III, le président du CISR a écrit ceci :

« En 2016-2017, la capacité du comité de réaffecter des fonds à l'interne sera grandement limitée, particulièrement s'il fait face à une augmentation soutenue du nombre de demandes à la Section de la protection des réfugiés. En conséquence, il faudra revoir les engagements pris par la Commission en ce qui touche les demandes d'asile qui ne sont pas assujetties à des délais réglementaires, par exemple les 6 500 anciennes demandes d'asile restantes, à

moins que la CISR puisse disposer d'un financement temporaire supplémentaire. »ⁱ

Le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté a reconnu le besoin de ressources supplémentaires durant sa présentation devant le comité le 20 mars 2017. Pendant cette réunion, la députée néo-démocrate Jenny Kwan l'a questionné au sujet des anciennes demandes d'asile et il a répondu comme suit : « À mon avis, il faut des procédures et des ressources supplémentaires. »ⁱⁱ

Pendant cette étude, les membres du comité ont entendu le témoignage touchant de Maurice Tomlinson du Réseau juridique canadien VIH/sida au sujet des conséquences liées à l'incapacité du CISR de traiter les anciennes demandes d'asile et de leur incidence potentielle sur le système dans son ensemble.

« Le réfugié qui arrive avec le VIH entre dans le système et bénéficie du soutien dès que le statut de réfugié lui est octroyé. Je dirais que le modèle actuel fonctionne bien. Je ne crois pas que ce soit un processus particulièrement lourd une fois que le statut a été octroyé à la personne. Le défi réside dans l'obtention de ce statut. Heureusement, le processus qui a été adopté a aidé, mais il y a encore des personnes dont les dossiers sont anciens et sont en suspens. Leur capacité de trouver du travail, de s'établir, et ce genre de choses, a compliqué leur capacité d'accéder à des soins et à un bien-être. À mon avis, le besoin le plus pressant serait de régler la situation de ces personnes dont le dossier est ancien. »ⁱⁱⁱ

En raison de contraintes de financement et de postes vacants au sein du comité, le CISR a accumulé un retard de l'ordre de 24 000 causes, et ce retard continue d'augmenter de 1 000 causes par mois. Il a été rapporté dernièrement dans les médias que des documents internes indiquent que si ces enjeux ne sont pas réglés, le traitement des demandes pourrait éventuellement prendre jusqu'à 11 ans en raison de ces retards, ce qui rendrait pratiquement toutes les demandes d'asile anciennes. Le NPD est persuadé que des ressources supplémentaires sont requises pour assurer que l'intégrité du système d'immigration et de demande d'asile du Canada ne soit pas compromise.

Premièrement, il est recommandé :

Qu'après l'identification des ressources supplémentaires requises à la CISR, le bureau d'IRCC pallie le manque de fonds en offrant un financement supplémentaire qui serait consacré à l'élimination des retards de traitement des anciennes demandes d'asile et des demandes actuelles.

Personnes déplacées dans leur pays

Lors de l'étude sur les *groupes vulnérables* de 2016 et des témoignages qui ont été entendus dans le cadre de celle-ci, il a été démontré que beaucoup de personnes LGBTQA qui ont besoin de protection et de se réinstaller sont des personnes déplacées. Ces personnes membres de la communauté LGBTQA ont souvent besoin de protection en raison de la situation qui prévaut dans leur pays d'origine, notamment en raison de la criminalisation pure de leur existence et de la discrimination sociale. De plus, il arrive souvent que les lois en vigueur ou les pratiques sociales dans les pays limitrophes soient semblables à celles en vigueur dans leur pays d'origine. Cela signifie que ces personnes peuvent faire face à des risques supplémentaires si elles quittent leur pays d'origine et présentent une demande de statut de réfugié, car non seulement elles seront persécutées dans le pays d'accueil, mais elles n'auront plus accès au soutien auquel elles avaient droit dans leur pays d'origine. En outre, il est essentiel de mettre en place un mécanisme qui traite les causes urgentes ou les cas de persécution au-delà des contraintes de temps externes imposées par le CIMM.

Janet Altshool, représentante de l'organisme LEGIT Vancouver, a affirmé que : « Les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays constituent un immense problème, à mon avis. Oui, un financement supplémentaire est nécessaire et oui, il devrait y avoir une catégorie spéciale. »^{iv} Ces propos ont été repris par Sharalyn Jordan, présidente du comité Rainbow Refugee, qui a déclaré :

« Nous avons besoin d'un programme spécialisé pour les personnes déplacées dans leur propre pays. L'orientation sexuelle et l'identité ou l'expression sexuelle doivent être considérées à titre de facteurs de vulnérabilité. Le programme doit prévoir des consultations et une collaboration avec les organisations de la société civile qui ont les compétences, les connaissances et les réseaux nécessaires pour faire ce travail. »^v

Sans aucun mécanisme pour s'attaquer à cette situation, les membres de cette communauté seront toujours privés d'un accès convenable à l'asile. Les enjeux auxquels font face les membres de la communauté LGBTQA continuent de s'aggraver à l'échelle internationale, et le NPD recommande vivement au gouvernement de mettre en place un mécanisme qui fait écho à la recommandation de produire un rapport supplémentaire sur les *groupes vulnérables*.

Deuxièmement, il est recommandé :

Que, conformément au règlement 108 de la Chambre des communes, un sous-comité du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes soit mis sur pied pour étudier le problème des personnes déplacées afin de déterminer si le Canada peut mieux répondre à cette tendance

à la hausse et à la croissance du rôle des acteurs non étatique dans les déplacements à l'échelle mondiale.

Que le sous-comité soit formé de sept membres.

Que le sous-comité rende compte de ses constatations au comité.

Plans et cibles des niveaux d'immigration

Au cours de cette étude, les témoins ont fait part de leurs inquiétudes relatives au fait que les réfugiés qui se réinstallent dans le cadre du projet pilote sont inclus dans le seuil actuel de réfugiés que le Canada peut accueillir chaque année, et qu'une augmentation du nombre de réfugiés LGBTQA pourrait signifier une réduction du nombre de réfugiés d'autres catégories qui font également face à des situations urgentes où ils risquent leur vie. Plusieurs des témoins qui se sont présentés devant le comité ont également dit vouloir en faire davantage si on leur offre les ressources pour prendre des mesures supplémentaires. Kimahli Powell, directeur général de Rainbow Railroad, a affirmé :

« Rainbow Railroad est heureux d'être partenaire des organismes nationaux comme Rainbow Refugees et Capital Rainbow Refuge. Cependant, nous recevons aussi de partout au pays des demandes de collectivités rurales qui ont la générosité et la capacité organisationnelle de parrainer des personnes, mais qui ont aussi besoin de ressources. »^{vi}

Sharalyn Jordan a elle aussi mentionné que : « La capacité existe, manifestement. Nous avons entendu parler des efforts de parrainage. Nous souhaitons en faire plus, et nous aimerions en avoir l'occasion. »^{vii}

Le Nouveau Parti démocratique estime donc qu'il est essentiel que le gouvernement aille au-delà des recommandations du rapport pour « maintenir ou augmenter » les niveaux du Programme de parrainage privé de réfugiés (RPSP) et du Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV).

Troisièmement, il est proposé :

Que les réfugiés qui se réinstallent dans le cadre du programme d'assistance de Rainbow Refugee ne soient pas comptés dans les contingents prévus pour les signataires d'une entente de parrainage (SAH) et que l'augmentation du nombre de réfugiés LGBTQA n'ait aucune incidence négative sur les niveaux des programmes d'immigration et des programmes destinés aux réfugiés.

Conclusion

Les personnes qui ont témoigné durant cette étude ont affirmé haut et fort devant le comité qu'il convient d'en faire davantage pour protéger les personnes qui sont persécutées en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Il en est ressorti qu'heureusement, il existe des organisations internationales reconnues et bien établies qui font un travail exceptionnel et qui veulent, elles aussi, en faire davantage. En ce moment, ces organisations manquent de ressources stables et adéquates pour élargir leurs efforts. En plus des recommandations du rapport principal, le Nouveau Parti démocratique incite vivement le gouvernement à agir sur les trois recommandations indiquées aux présentes. Il faut promouvoir et encourager l'esprit humanitaire et notre expertise dans ce domaine au Canada. En permettant aux organisations dédiées aux communautés de réaliser leur plein potentiel, non seulement nous sauverons des vies, mais nous créerons des communautés durables et tissées serrées. Les personnes LGBTQA à l'étranger font face à des persécutions non justifiables dans trop de pays à travers le monde, et par chance, le Canada n'est pas l'un d'entre eux. Certaines personnes qui ont témoigné devant le comité sont elles-mêmes des membres de la communauté LGBTQA qui sont venus au Canada pour reconstruire leur vie en toute sécurité. Comme le comité l'a entendu, elles font tout ce qu'elles ont en leur pouvoir pour offrir cette chance à d'autres, et elles travaillent avec des organisations dans ces pays pour mettre fin à la discrimination. En permettant à ces organisations d'en faire plus, non seulement nous permettons à plus de personnes de se sentir en sécurité au Canada, mais nous semons les graines d'un avenir sans discrimination à l'étranger.

ⁱ Rapport sur les plans et priorités de 2016-2017 — Partie III, Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, 2016 <http://www.irb-cisr.gc.ca/Fra/BoaCom/pubs/Pages/rpp1617PartIII.aspx>

ⁱⁱ CIMM, Témoignages, 1^{re} session, 42^e législature, 20 mars 2017, 16:05

ⁱⁱⁱ CIMM, Témoignages, 1^{re} session, 42^e législature, 15 mars 2017, 17:10

^{iv} CIMM, Témoignages, 1^{re} session, 42^e législature, 15 mai 2017, 16:15

^v CIMM, Témoignages, 1^{re} session, 42^e législature, 3 mai 2017, 17:15

^{vi} CIMM, Témoignages, 1^{re} session, 42^e législature, 15 mars 2017, 15:40

^{vii} CIMM, Témoignages, 1^{re} session, 42^e législature, 3 mai 2017, 17:00

